

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2019-06-360

Objet : Coopération

Proposition pour porter un projet de coopération avec la Tunisie dans le cadre des fonds européens LEADER et DLAL FEAMP sous la forme d'un dossier « Idée à projet »

Séance du 25 juin 2019

Date de convocation : 12 juin 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 27

Membres votants présents : 18 titulaires / 7 suppléant

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 14

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (M. Marc FOUCON à M. Jean Baptiste ESTEVE absent)

Nombre total de voix : 31

Le quorum est atteint : 27/44 présents

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aubord.

Rapporteur : M. Pierre Martinez,

Vu la convention LEADER signée entre le GAL Vidourle Camargue, l'Autorité de gestion Région Occitanie et l'organisme payeur ASP du 10 décembre 2015,

Exposé :

Les programmes européens portent une attention particulière à la coopération entre territoires, en faisant même une obligation dans les conventions signées avec les GAL. Cette coopération peut s'exercer sous différentes formes : entre GAL d'un même pays, entre GAL de pays européens différents, entre un ou des GAL et un territoire rural d'un pays tiers.

Le CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), le GAL Pays Pyrénées Méditerranée et le GAL Vidourle Camargue ont reçu une délégation du Ministère de l'Agriculture tunisien le 19 avril 2019 au Grau du Roi.

Les membres de la délégation sont en charge du Programme d'Actions Pilotes relevant du Programme européen de Voisinage pour l'Agriculture et le Développement Rural (PAP-ENPARD). Ce programme est mis en œuvre sur 5 territoires tunisiens organisés en territoires de projet, semblables au PETR Vidourle Camargue. Cette méthodologie de travail territoriale est une innovation pour les autorités tunisiennes à l'échelle nationale, régionale et locale.

En effet, l'objectif de la Tunisie est de tirer les enseignements nécessaires de cette expérience pilote pour alimenter la réflexion du département agricole en matière de politique de développement rural et agricole mené par les acteurs locaux.

Cette visite a permis de créer un échange entre les acteurs français concernés par la politique du programme européen LEADER et la délégation tunisienne autour des initiatives économiques et sociales issues d'un plan local de développement de manière participative avec la population locale.

La visite d'échanges de la délégation tunisienne dans la région Occitanie a permis d'identifier un ensemble de thématiques communes entre les territoires occitans et tunisiens qui mériteraient d'être traitées sous le prisme d'une coopération basée sur un échange gagnant-gagnant entre les acteurs des deux rives. A cela s'ajoute des rapports privilégiés avec des GAL/GALPA espagnols qui travaillent sur ces mêmes problématiques.

A l'issue de la rencontre et en concertation avec les acteurs, une ébauche de projet de coopération a vu le jour dont voici les principaux points :

Titre du projet : Crabes, algues, plastiques et agroécologie : des communs méditerranéens.

Objectif général du projet : Echanges d'expériences, de solutions, de techniques et savoir-faire sur des problématiques communes entre territoires méditerranéens du Nord et du Sud.

Cette coopération thématique, qui sera à cheval entre la gouvernance locale, l'économie et la recherche scientifique, permettra de développer des actions au profit des acteurs locaux tunisiens, occitans et espagnols et instaurera des liens durables entre les territoires concernés.

Territoires concernés :

- France :

Gal/Galpa Pays Pyrénées Méditerranée

Gal/Galpa Vidourle Camargue

Gal/Galpa Est Audois

- Espagne :

Galpa Delta de l'Ebre

Galpa Valencia

Galpa Costa Brava

- Tunisie :

Kerkennah/Sfax

Zarzis/Médenine

Menzel Bourguiba/Bizerte

Principales activités du projet :

- **Etude et valorisation du crabe bleu:**

- Renforcer les compétences de tous les territoires en matière de lutte contre cette espèce invasive (voyages d'échanges, organisation de formation, production de brochures d'informations, ...)

- Développer la recherche et la connaissance scientifique sur cette espèce.

- Améliorer les techniques de marketing des professionnels tunisiens et faciliter leur accès à de nouveaux marchés (développement d'outils, financement de nouveaux outils...)

- Appui à la structuration de la filière du crabe bleu sur les îles Kerkennah ou sur la commune de Zarzis (appui à l'émergence d'une PME)

- Travail en prévention de l'intrusion du crabe bleu / aide à la mise en place d'une filière.

- **Commercialisation des produits de la mer :**

- Appuyer juridiquement et techniquement la mise en relation d'une entreprise de commercialisation des produits de la mer au Grau du Roi avec les pêcheurs artisanaux tunisiens (organisation de rencontres B to B, organisation de formation, mobilisation d'accompagnateur en matière d'export,...).

- **Appui au conseil municipal des Mairies de Zarzis et de Kerkennah :**

- Renforcement des capacités des membres du conseil municipal en matière de planification locale (organisation de formations et de visites d'échanges en France).

- **Lutte contre la pollution du plastique en mer :**

- Appuyer la professionnalisation de la filière de « valorisation des déchets plastiques » à Kerkennah (achat d'équipements, appui financier à une PME, transfert technologique,..)

- **Appui à la filière Conchylicole et la valorisation des algues :**

- Renforcer les compétences des acteurs occitans en matière de valorisation des macro-algues

- Appuyer la recherche de marché pour l'entreprise Microbia en Tunisie

- Renforcer la filière conchylicole tunisienne (transfert technologique)

- **Développement de l'agroécologie :**

- Renforcer les compétences des acteurs de tous les territoires en matière d'agroécologie

- Echanges de bonnes pratiques.

Pour la mise en œuvre de ce projet de coopération, il conviendrait de déposer des dossiers de coopération « Idée à Projet » aux fonds LEADER et DLAL FEAMP pour un financement à hauteur de 100%.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le principe de porter un projet de coopération avec la Tunisie dans le cadre des fonds européens LEADER et DLAL FEAMP sous la forme de dossiers « Idée à projet »,

- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 08.07.19
- Sa publication le : 08.07.19
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier

